Le XX septembre 2019

Cher/Chère Docteur,

Conformément aux recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, la campagne annuelle de vaccination contre la grippe des personnes âgées de 65 ans et plus débutera cet automne (*HCSP, Avis relatif à l’efficacité de la vaccination contre la grippe saisonnière notamment chez les personnes âgées et à la place de la vaccination des professionnels de santé dans la stratégie de prévention de la grippe, 28 mars 2014*).

En effet, bien qu’elle ne soit pas obligatoire, la vaccination est fortement recommandée chaque année pour les personnes âgées de 65 ans pour lesquelles le vaccin est gratuit et reste le moyen le plus efficace pour réduire les complications graves liées à la grippe.

Afin de réduire le risque de propagation d’une épidémie dont les conséquences pourraient être dramatiques, notre établissement s’engage à mettre en œuvre plusieurs mesures de protection de ses résidents. Au titre de ces mesures, nous procéderons à la vaccination des résidents et des personnels présents au sein de notre établissement.

Par ailleurs, nous vous sollicitons par le présent courrier, à poursuivre votre rôle indispensable de facilitateur de la vaccination consistant à informer et à convaincre vos patients de l’intérêt de la vaccination antigrippale. A ce titre, Dr. X, médecin coordonnateur au sein de notre EHPAD, se tient à votre disposition pour toute information et toute demande de votre part.

Veuillez agréer, Cher/Chère Docteur, l’assurance de ma respectueuse considération.